

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf et le huit du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 4 novembre 2019 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, NICOLET Cédric, WINNINGER André, GRANDIDIER Karine.

Excusé : NICOLET Cédric

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – 14 octobre 2019

Extension de l'école : Après négociation, les lots 3,4,5 et 9 sont attribués aux entreprises Pontarlier (charpente, bois), Burla (menuiseries extérieures), Maignan (menuiseries intérieures), Eurosol (sol), FC chauffage (chauffage, VMC). Le montant total des travaux est de 1 292 991 € HT. Le conseil autorise le président à demander les subventions suivantes : état/DETR (452 197 €), Département/C@P25 (129 199 €), Région/Effilogis (176 300 €), CAF (121 080 €), Europe/FEADER (119 191 €)

Le contrat d'abonnement au réseau de chaleur est renouvelé pour 3 ans.

CCLL – Conseil communautaire du 24 octobre 2019 (Hubert JUSTE)

Le conseil a commencé par une présentation du SDIS puis du contrat local de santé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

Social : Le conseil valide le Contrat Local de Santé présenté par l'ARS, qui vise à renforcer la coordination des différents services de santé et réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé sur le territoire Loue Lison notamment grâce à des actions d'information et de prévention.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale présente l'analyse des besoins sociaux. Des besoins ont été exprimés en matière de vieillissement/maintien à domicile, emploi, mobilité, logement, accès aux droits/numérique/dématérialisation. Le CIAS a permis d'aider 313 personnes de 41 communes en 2018.

Le nouveau schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage prévoit la création de 2 terrains familiaux sur les secteurs de Lavans-Quingey et Ornans-Tarcenay-Foucherans. Les propositions de terrain seront faites en concertation avec les communes.

Tourisme : la procédure engagée dans le cadre du contentieux Nautilou concernant le fonctionnement de la façade mobile a permis d'aboutir à un protocole d'accord, la société SER versera un dédommagement de 154 310 € à la CCLL

Le conseil autorise la signature d'une convention d'autorisation de passage et remplacement d'une passerelle avec le département pour un sentier de randonnée située sur une parcelle de Nans sous Sainte-Anne appartenant à la CCLL

Le conseil adopte les nouveaux statuts de l'office du tourisme.

Aménagement – Environnement : Le conseil autorise le président à demander une subvention à la région pour le poste de chargé de mission ScoT.

Développement économique : 3 aides sont accordées au titre de l'immobilier d'entreprise : SAS la Bastide - Ornans (5000 €), SAS Lagrange – Ornans (5000 €), SCI Kiroflo – Amancey (5000 €)

Finances : le conseil valide le renouvellement de la ligne de trésorerie (1 M€, Caisse d'Epargne BFC taux T4M -0,36 % + marge 0,5 %). Le conseil autorise la souscription d'un emprunt de 300 000 € sur 15 ans au taux de 0,69 % (voirie).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le taux de la taxe d'aménagement (le taux en vigueur est le taux minimum).

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Afin de permettre de payer des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2020 avant que le budget primitif soit voté, et conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2019 aux chapitres 20, 21 et 23.

Budget général :

Chapitre	Article	Inscriptions 2019	25 % 2020
20	020	1000	250
21	2151	25000	6250

Budget Eau et Assainissement :

Chapitre	Article	Inscriptions 2019	25 % 2020
20	020	500	125
21	2153	4000	1000
23	2315	2000	500

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

COLIS DE NOËL DES ANCIENS

La commune offrira comme les années précédentes des colis aux anciens (à partir de 65 ans) et un colis à l'employé communal, d'une valeur de 50 € pour les couples, et 30 € pour les personnes seules constitués à partir de produits achetés à Maximarché.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.